

-COMPTE-RENDU N°03 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2022

Nombre de membres

- En exercice : 28
- Présents : 20
- Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le 04 Avril.

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de Montpon-Ménéstérol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation le 28 Mars 2022.

ETAIENT PRESENTS: M.Mme/M.M: P. BENEYTOU/ L.VERGNAUD/ S.COUSTILLAS/ C.POUPARD/ M.COUSTILLAS L.LAGOUBIE/ J-C.CHAUSSADE / J-P.LOTTERIE/ S. GOULARD MASSE/ G. HAERRIG/ A.WILLIAMS/N-JAVERZAC-MARIGHETTO/G-AUXERRE.RIGOULET/M-VERT/ J.BONNEFON-DUHARD/ G.ELIZABETH / D.LECONTE / J.JALARIN/ / M. PILET/ B. CABIROL.

VOTE PAR PROCURATION:

Mme S.QUIVIGER: Procuration à M. JC.CHAUSSADE.
Mme R. ROUILLER: Procuration à M. A. WILLIAMS.
M. V. LECONTE: Procuration à Mme S. GOULARD-MASSE.
M. F. SALAT : Procuration à Mme L. LAGOUBIE
M. J. L.ROUSSEAU : Procuration à J.BONNEFON-DUHARD.
M. F .PARROT : Procuration à M. G. ELIZABETH.
Mme V. CAMPANERUTTO : Procuration à M. D. LECONTE.

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.Mme/M.M : J.GAMBRO/ G. PIEDFERT/ D. GONTHIER/ S.QUIVIGER/ R.ROUILLER/ V. LECONTE/ F-SALAT / J.L.ROUSSEAU/ F.PARROT / V. CAMPANERUTTO.

- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 Mars 2021.

Observations :

-Mme Bonnefond-Duhard indique qu'en ce qui concerne le DOB, il a bien été spécifié qu'on ne l'approuve pas mais qu'on en prend acte.

M. S. Coustillas précise que son intervention, concernant le coût net des services rendus à la population, ne concernait pas seulement la question des repas des cantines, mais l'ensemble des services rendus par la CCIDL qui devrait faire apparaître de manière plus claire le restant dû à sa charge, de manière à pouvoir discuter avec les familles sur la base d'indicateurs plus réels.

Le compte-rendu du conseil communautaire est approuvé, sous réserve d'y apporter les modifications demandées par Mme Bonnefond-Duhard et de M. S. Coustillas.

1-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2021

Observations :

Présentation des comptes de gestion par Monsieur Lotterie.

- **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 4

- **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE
MONTPON**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

• **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

- **COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DE VOYAGE »**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 4

- **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE REGIE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

• **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU MULTIPLE RURAL ST BARTHELEMY**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

• **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

• **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ST BARTHELEMY**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

• **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LE CHATEAU**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

• **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

• **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ATELIER DE LA REUSSITE**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE CRECHE DE MONTPON-MENESTEROL

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

2-APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2021

Le conseil communautaire réuni sous la Présidence de M.Lionel VERGNAUD, fonction de vice-président des Finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ **Lui donne** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	8 019 431,53	8 753 749,36	734 317,83	232 193,34	966 511,17
I	3 024 122,68	3 317 361,23	293 238,55	- 294 052,06	- 813,51
					965 697,66
Restes à réaliser 2021					
D		901 643,50			
R		283 838,91			
T	-	617 804,59		RESULTATS 2021	347 893,07

(Il est à noter que le Président a quitté la séance et n'a pas pris part au vote pour cette délibération.)

Observations :

M. Vergnaud : Les recettes sont en diminution alors que les dépenses ont augmenté de 11%. Cette année le résultat est satisfaisant. Nos ratios se sont améliorés. L'autofinancement net est positif. On peut continuer à investir. Le ratio d'endettement est passé de 15 ans à 8ans. On a restitué les bâtiments des écoles aux communes. Le ratio structurel est moyen. Nous n'avons pas restitué le personnel.

Mme Lagoubie : pourquoi n'a-t-on pas transféré le personnel ?

M. Vergnaud : La majorité a voté contre.

M. Vergnaud : Concernant l'investissement, il reste des restes à réaliser en raison du versement de 2 subventions qui nous ont été attribuées.

Vote : Pour : 22 Contre : 4 Abstention : 0

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	333 088,75	360 646,55	27 557,80	17 196,13	44 753,93
I	66 870,10	35 412,33	- 31 457,77	- 8 349,89	- 39 807,66
					4 946,27
Restes à réaliser 2021					
D		-			
R		-			
T		-		RESULTATS 2021	4 946,27

(Il est à noter que le Président a quitté la séance et n'a pas pris part au vote pour cette délibération.)

Observations :

M. Vergnaud : on constate une très forte hausse qui correspond à la réalité des dépenses en raison du nombre important d'arrêts maladie.

Vote : Pour : 22 Contre : 4 Abstention : 0

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	70 046,25	71 883,79	1 837,54	2 836,97	4 674,51
I	-	208,00	208,00	2 400,18	2 608,18
					7 282,69
Restes à réaliser 2021					
D					
R		-			
T		-		RESULTATS 2021	7 282,69

(Il est à noter que le Président a quitté la séance et n'a pas pris part au vote pour cette délibération.)

Observations :

M. Vergnaud : La différence est moins considérable en raison de la pratique de la comptabilité analytique.

Vote : Pour : 22 Contre : 4 Abstention : 0

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	49 933,97	52 515,89	2 581,92	20 233,55	22 815,47
I	70 395,44	56 316,01	- 14 079,43	2 843,79	- 11 235,64
					11 579,83
Restes à réaliser 2021					
D		-			
R		150,00			
T		150,00		RESULTATS 2021	11 729,83

(Il est à noter que le Président a quitté la séance et n'a pas pris part au vote pour cette délibération.)

Observations :

M. Vegnaud : le déficit sur l'exercice est couvert par le fonctionnement.

Vote : Pour : 22 Contre : 4 Abstention : 0

Observations :

M. Vergnaud: Le résultat final est négatif.

Vote : Pour : 22 Contre : 4 Abstention : 0

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	2 192 388,66	2 181 013,27	- 11 375,39	463 390,66	452 015,27
I	1 957 714,13	2 090 513,64	132 799,51	- 900 433,97	- 767 634,46
					- 315 619,19
Restes à réaliser 2021					
D	-				
R	-				
T	-			RESULTATS 2021	- 315 619,19

(Il est à noter que le Président a quitté la séance et n'a pas pris part au vote pour cette délibération.)

Observations :

M. Vergnaud : On constate un déficit en investissement et un budget de stock.

Vote : Pour : 22 Contre : 4 Abstention : 0

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « ATELIER DE LA REUSSITE »**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	57 142,56	61 739,59	4 597,03	9 637,91	14 234,94
I	18 906,16	26 905,71	7 999,55	- 21 309,71	- 13 310,16
					924,78
Restes à réaliser 2021					
D					
R					
T		-		RESULTATS 2021	924,78

(Il est à noter que le Président a quitté la séance et n'a pas pris part au vote pour cette délibération.)

Vote : Pour : 22 Contre : 4 Abstention : 0

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « CRECHE DE MONTPON MENESTEROL »**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	321 967,82	300 260,90	- 21 706,92	28 997,22	7 290,30
I	4 114,44	2 239,00	- 1 875,44	2 670,40	794,96
					8 085,26
Restes à réaliser 2021					
D	11 515,56				
R	14 754,00				
T		3 238,44		RESULTATS 2021	11 323,70

2 / **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4/ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(Il est à noter que le Président a quitté la séance et n'a pas pris part au vote pour cette délibération.

Vote : Pour : 22 Contre : 4 Abstention : 0

3-PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2021

BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif 2021 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	8 019 431,53	8 753 749,36	734 317,83	232 193,34	966 511,17
I	3 024 122,68	3 317 361,23	293 238,55	- 294 052,06	- 813,51
					965 697,66
Restes à réaliser 2021					
D		901 643,50			
R		283 838,91			
T	-	617 804,59		RESULTATS 2021	347 893,07

Avec la clôture du budget annexe Lotissement le Château, il convient d'intégrer au budget principal le résultat 2021 de ce budget annexe soit :

INTEGRATION LOTISSEMENT LE CHÂTEAU					
	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	125 612,63	104 677,18	- 20 935,45	- 53 695,47	- 74 630,92
I	-	-	-		-
					- 74 630,92
			RESULTATS 2021 GLOBAL		273 262,15

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du **Budget Principal Isle Double Landais**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		618 618,10
Solde de la Section de Fonctionnement		891 880,25
Affectation	DI 001	813,51
	RI 1068	618 618,10
	RF 002	273 262,15

Mme Cabriol : On ne fait pas apparaître la ligne de trésorerie qui n'est pas remboursée ce qui fausse le résultat.

Vote : Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0

CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON

Le Compte Administratif 2021 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	333 088,75	360 646,55	27 557,80	17 196,13	44 753,93
I	66 870,10	35 412,33	- 31 457,77	- 8 349,89	- 39 807,66
					4 946,27
Restes à réaliser 2021					
D		-			
R		-			
T		-		RESULTATS 2021	4 946,27

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du **Budget Annexe du Centre de loisirs de Montpon**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		39 807,66
Solde de la Section de Fonctionnement		44 753,93
Affectation	DI 001	39 807,66
	RI 1068	39 807,66
	RF 002	4 946,27

Vote : Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0

CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF

Le Compte Administratif 2021 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	70 046,25	71 883,79	1 837,54	2 836,97	4 674,51
I	-	208,00	208,00	2 400,18	2 608,18
					7 282,69
Restes à réaliser 2021					
D					
R					
T	-			RESULTATS 2021	7 282,69

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du **Budget Annexe du Centre de loisirs de Moulin Neuf**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		
Solde de la Section de Fonctionnement		4 674,51
Affectation	RI 001	2 608,18
	RI 1068	
	RF 002	4 674,51

Vote : Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0

AAGV

Le Compte Administratif 2021 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	49 933,97	52 515,89	2 581,92	20 233,55	22 815,47
I	70 395,44	56 316,01	- 14 079,43	2 843,79	- 11 235,64
					11 579,83
Restes à réaliser 2021					
D		-			
R		150,00			
T		150,00		RESULTATS 2021	11 729,83

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du **Budget Annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		11 085,64
Solde de la Section de Fonctionnement		22 815,47
Affectation	DI 001	11 235,64
	RI 1068	11 085,64
	RF 002	11 729,83

Vote :

Pour : 23

Contre : 4

Abstention : 0

SPANC

Le Compte Administratif 2021 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	28 735,98	13 652,24	- 15 083,74	30 447,01	15 363,27
I	-	-	-	5 625,69	5 625,69
					20 988,96
Restes à réaliser 2021					
D	/				
R	/				
T		-		RESULTATS 2021	20 988,96

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du **Budget Annexe du SPANC**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		-
Solde de la Section de Fonctionnement		15 363,27
Affectation	RI 001	5 625,69
	RI 1068	-
	RF 002	15 363,27

Vote :

Pour : 23

Contre : 4

Abstention : 0

ZONES ACTIVITES

Le Compte Administratif 2021 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultats total
F	2 192 388,66	2 181 013,27	- 11 375,39	463 390,66	452 015,27
I	1 957 714,13	2 090 513,64	132 799,51	- 900 433,97	- 767 634,46
					- 315 619,19
Restes à réaliser 2021					
D		-			
R		-			
T		-		RESULTATS 2021 -	315 619,19

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du **Budget Annexe de Zones d'Activités**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		767 634,46
Solde de la Section de Fonctionnement		452 015,27
Affectation	DI 001	767 634,46
	RF 002	452 015,27

Vote :

Pour : 23

Contre : 4

Abstention : 0

ATELIER DE LA REUSSITE

Le Compte Administratif 2021 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	57 142,56	61 739,59	4 597,03	9 637,91	14 234,94
I	18 906,16	26 905,71	7 999,55	- 21 309,71	- 13 310,16
					924,78
Restes à réaliser 2021					
D					
R					
T	-			RESULTATS 2021	924,78

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du **Budget Annexe de l'Atelier de la Réussite**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		13 310,16
Solde de la Section de Fonctionnement		14 234,94
Affectation	DI 001	13 310,16
	RI 1068	13 310,16
	RF 002	924,78

Vote :

Pour : 23

Contre : 4

Abstention : 0

CRECHE DE MONTPON MENESTEROL

Le Compte Administratif 2021 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2020	Résultat total
F	321 967,82	300 260,90	- 21 706,92	28 997,22	7 290,30
I	4 114,44	2 239,00	- 1 875,44	2 670,40	794,96
					8 085,26
Restes à réaliser 2021					
D		11 515,56			
R		14 754,00			
T		3 238,44		RESULTATS 2021	11 323,70

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du **Budget Annexe Crèche de Montpon-Ménestérol**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		
Solde de la Section de Fonctionnement		7 290,30
Affectation	RI 001	794,96
	RI 1068	
	RF 002	7 290,30

Vote : Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0

TAXES DIRECTES LOCALES : VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1639 A, 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

Considérant qu'en application d'une réforme voulue par le gouvernement, la taxe d'habitation (TH) a été supprimée, sauf pour les résidences secondaires et les logements vacants ;

Considérant que le taux de la taxe d'habitation ne devant plus être délibéré,

Le produit fiscal attendu des taxes directes locales nécessaires à l'équilibre du budget de la Communauté de Communes Isle Double Landais se décompose de la manière suivante :

- Produit attendu de la taxe foncière (bâti),
- Produit attendu de la taxe foncière (non bâti),
- Produit attendu de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Il propose à l'assemblée de maintenir les taux pratiqués en 2021 soit :

- Taxe foncière (bâti): proposition d'un taux de 8.52 %
- Taxe foncière (non bâti) : proposition d'un taux de 30.62 %

Il propose également de reconduire à l'identique le taux de la CFE soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : proposition d'un taux de 25.17%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est invité à :

-APPROUVER les taux de fiscalité suivants :

- Taxe foncière (bâti): un taux de 8.52%
- Taxe foncière (non bâti) : un taux de 30.62%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : un taux de 25.17%

-DONNER pouvoir à Monsieur le Président pour signer l'état n°1259 FPU correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2022

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2000-656 du 13 juillet 2000 de finances rectificative pour 2000,

Vu la loi n°20001-1275 du 28 décembre 2001 de finances pour 2002,

Vu l'article 1379-0 bis du code général des impôts,

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui exercent la totalité de la compétence de la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et qui adhèrent, pour l'ensemble de cette compétence, à un syndicat mixte, peuvent, sous certaines conditions et par dérogation à l'article 1379-0 bis du code général des impôts, soit instituer et percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), soit uniquement percevoir la TEOM.

Afin d'unifier les procédures sur le territoire, il a été décidé, par délibération du conseil communautaire en date du 11 juillet 2018, d'instituer et de percevoir la TEOM en lieu et place du SMD3 et du SMICVAL pour les communes de la CCIDL.

Le SMD3 et le SMICVAL se sont prononcés sur les taux suivants pour 2022 afin d'assurer la mise en œuvre du service.

Commune de Moulin-Neuf relevant du SMICVAL

ZONE PERCEPTION	PRODUIT ATTENDU	TAUX
MOULIN NEUF	128 733	17.33%

Autres communes relevant du SMD3

ZONE PERCEPTION	PRODUIT ATTENDU	TAUX
MENESPLET	211 236	15.35%
LE PIZOU	158 349	15.35%
MONTPON-MENESTEROL	856 877	15.35%
ECHOURGNAC	53 468	15.85%
EYGURANDE GARDEDEUILH	35 386	15.35%
SAINT SAUVEUR LALANDE	14 567	15.35%
SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE	53 657	15.35%
SAINT MARTIAL D'ARTENSET	139 564	15.85%

Pour 2022, il est proposé au Conseil communautaire de voter le taux relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des communes de la CCIDL en suivant la décision des deux syndicats et d'appliquer les taux mentionnés ci-dessus.

6-VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget principal 2022** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 9 113 090.27 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 273 262.15 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 298 631.57 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 813.51 €.

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Observations :

M. Lotterie : je ne suis pas tranquille pour ce budget. Il va falloir être sobre en fonctionnement.

Cette situation s'explique par 3 raisons :

1^{ère} raison : Le covid a engendré des frais de remplacement de personnel d'au moins 100000€ ;

2^{ème} raison : L'augmentation du coût des énergies dont l'estimation est certainement insuffisante ;

3^{ème} raison : Une inquiétude quant aux recettes à venir.

Par conséquent, il s'agit là d'un budget prudentiel et sobre.

Délibération adoptée par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

Budget Annexe « CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON »

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2022 pour le Centre de Loisirs de Montpon** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 365 183.10 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 4 946.27 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 60 467.20 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 39 807.66 €.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces propositions de tarifs établis sans concertation préalable. Il exprime sa réprobation sur la méthode suivie pour inciter les communes à adopter la collecte par points d'apport volontaire pour mettre un terme à la collecte au porte à porte. Les arguments financiers avancés, qui ont influencé nos concitoyens consultés par certaines communes, se révèlent inexacts, voire mensongers compte tenu des augmentations continues de la taxe. Il en résulte un sentiment de tromperie qui contribue à une perte de confiance à l'égard des élus. Le Conseil Communautaire considère ces méthodes inacceptables et s'indigne de l'absence de concertation. Si ces pratiques persistent, il en appellera à l'arbitrage de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire est invité à :

- Approuver les taux proposés ci-dessus,
- Autoriser M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Observations :

M. S. Coustillas : je vote contre car je considère que l'on a été floué en 2019. On est passé à une redevance incitative avec 2 années blanches puis 3. Il n'y a plus de lien de confiance. On nous a annoncé des économies et la population devait moins payer. La grille tarifaire de 2019 ne sera pas respectée. On peut se poser la question sur les raisons de l'augmentation des taux. Peut-être y-a-t-il eu une mauvaise étude.

M. Lotterie : Que se passera-t-il si l'on vote contre ?

M. Vergnaud : J'entends ce que tu dis mais j'ai fait voter la population avec la grille tarifaire du moment.

Mme Lagoubie : Le système de l'APV est un service moindre pour la population et si en plus la redevance augmente ça risque d'être compliqué. Il faut envoyer un signal fort au SMD3 car le service fourni est scandaleux.

M. Lotterie : Il est difficile de revenir sur ce qui a été voté. J'étais contre. Il y a un risque technique à ne pas les voter et on risque de devoir payer.

Mme Cabirol : Je suis d'accord sur ce que vous venez de dire. Le problème est que le vote est antérieur.

M. S. Coustillas : je n'appelle pas à voter contre mais j'exprime mon opinion.

Mme Lagoubie : Ce taux s'applique-t-il aux ménages propriétaires ?

M. Vergnaud : A la décharge du SMD3, la taxe d'enfouissement augmente tous les ans.

M. Haerrig : On vote un taux et pas une augmentation de 15%.

M. Lotterie : Je propose d'amender la délibération de manière à faire apparaître notre mécontentement à l'égard du SMD3.

Vote 17 Pour 5 contre 5 Abstention

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté :

Par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

Budget Annexe « CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2022 pour le Centre de Loisirs de Moulin Neuf** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 96 658.00 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 4 674.51 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 000.00 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, l'excédent d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 2 608.18 €.

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté :

Par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

Budget Annexe « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2022 pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 96 772.85 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 11 729.83 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 57 449.77 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 11 235.64 €.

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté :

Par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

Budget Annexe « REGIE TRANSPORT SCOLAIRE »

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2022 pour le transport scolaire** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 90 542.86 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 10 182.37 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 89 140.01 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, l'excédent d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 59 420.29 €.

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté :

Par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

Budget Annexe « MULTIPLE RURAL DE SAINT-BARTHELEMY »

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2022 pour le multiple rural de Saint-Barthélemy** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 25 271.40 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 3 419.14 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 26 011.46 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, l'excédent d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 6 122.35 €.

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté :

Par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

Budget Annexe « SPANC »

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2022 pour le SPANC** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 15 363.27 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 15 363.27 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 625,69€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, l'excédent d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 5 625.69€.

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté :

Par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

Budget Annexe « LOTISSEMENT SAINT-BARTHELEMY »

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2022 pour le lotissement de Saint-Barthélémy** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 488 737.51 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 37 677.01 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 449 060.50 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 224 530.25 €.

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté :

Par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

Budget Annexe « ZONES D'ACTIVITES »

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2022 pour les Zones d'Activités** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 459 957.38 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 452 015.27 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de

3 020 705.65 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 767 634.46€.

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté :

Par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

Budget Annexe « ATELIER DE LA REUSSITE »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2022 pour l'Atelier de la Réussite** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 56 936.04 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 924.78 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 32 874.16 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 13 310.16€.

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté :

Par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

Budget Annexe « CRECHE DE MONTPON MENESTEROL »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2022 pour l'Atelier de la Réussite** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 332 191.56 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 7 290.30 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 20 890.52 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, l'excédent d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 794.96 €.

Le Budget Primitif 2022 dressé par Monsieur le Président est adopté :

Par 23 Pour / 4 contre / 0 Abstention

AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE SAINT-MARTIAL D'ARTENSET
TRANCHE 2 – MONTANT DU FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE
SAINT-MARTIAL D'ARTENSET A LA CCIDL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes incluant la commune de Saint-Martial d'Artenset comme l'une de ses communes membres,

Vu le projet de convention pour l'attribution d'un fonds de concours à la communauté de communes Isle Double Landais dans le cadre de sa compétence voirie pour ce projet,

Considérant qu'à la fin du projet d'aménagement du centre-bourg de la commune de Saint-Martial d'Artenset le montant prévisionnel des travaux s'élève à 234 000 € HT,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé à la commune de Saint-Martial d'Artenset, soit dans le cas présent 50% du reste à financer hors subventions, n'excède pas la part du financement assuré par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que la subvention du conseil départemental de la Dordogne est sollicitée pour 25% du montant des travaux,

Il est proposé que le fonds de concours prévisionnel soit arrêté à la somme de 87 750.00 € conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
LIBELLE	MONTANT HT	MONTANT TTC	LIBELLE	MONTANT
ETUDES	21 000,00	25 200,00	FONDS DE CONCOURS COMMUNE <i>(50% du reste à financer hors subventions)</i>	87 750,00
TRAVAUX	213 000,00	255 600,00	CD24 (25%)	58 500,00
			Emprunt / Autofinancement	87 750,00
TOTAL	234 000,00	280 800,00	TOTAL	234 000,00

Le montant de ce fonds de concours de la commune de St-Martial d'Artenset sera actualisé en fonction du montant définitif des travaux à l'appui d'un état récapitulatif.

Le versement d'un acompte de 50% pourra être demandé par la communauté de communes à l'émission des ordres de services de démarrage des travaux et le solde à la réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire est invité à :

- Valider le fonds de concours prévisionnel demandé à la commune de Saint-Martial d'Artenset à hauteur de 87 750.00 € et valide qu'il sera actualisé en fonction du montant définitif des travaux,

- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution correspondante ainsi que tout acte s'y référant.

Délibération adoptée à l'unanimité

AMENAGEMENT DE L'AVENUE MALRAUX DE MONTPON-MENESTEROL-
MONTANT DU FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE MONTPON-
MENESTEROL A LA CCIDL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes incluant la commune de Montpon-Ménéstérol comme l'une de ses communes membres,

Vu le projet de convention pour l'attribution d'un fonds de concours à la communauté de communes Isle Double Landais dans le cadre de sa compétence voirie pour ce projet,

Considérant qu'à la fin du projet d'aménagement de l'avenue Malraux de la commune de Montpon-Ménéstérol le montant prévisionnel des travaux s'élève à 602 000 € HT,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé à la commune de Montpon-Ménéstérol, soit dans le cas présent 50% du reste à financer hors subventions, n'excède pas la part du financement assuré par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que la subvention du conseil départemental de la Dordogne est sollicitée pour 25% du montant des travaux,

Considérant que la subvention DETR est sollicitée pour 30% du montant des travaux,

Il est proposé que le fonds de concours prévisionnel soit arrêté à la somme de 135 450 € conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
LIBELLE	MONTANT HT	MONTANT TTC	LIBELLE	MONTANT
TRAVAUX	602 000,00	722 400,00	DETR (30%)	180 600,00
			FONDS DE CONCOURS COMMUNE <i>(50% du reste à financer hors subventions)</i>	135 450,00
			CD24 (25%)	150 500,00
			Emprunt / Autofinancement	135 450,00
TOTAL	602 000,00	722 400,00	TOTAL	602 000,00

Le montant de ce fonds de concours de la commune de Montpon-Ménéstérol sera actualisé en fonction du montant définitif des travaux à l'appui d'un état récapitulatif.

Le versement d'un acompte de 50% pourra être demandé par la communauté de communes à l'émission des ordres de services de démarrage des travaux et le solde à la réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire est invité à :

- Valider** le fonds de concours prévisionnel demandé à la commune de Montpon-Ménéstérol à hauteur de 135 450 € et valide qu'il sera actualisé en fonction du montant définitif des travaux,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution correspondante ainsi que tout acte s'y référant.

Délibération adoptée à l'unanimité

ACTUALISATION DES TARIFS DU « MOULIN DU DUELLAS »

Par délibération du 06 Février 2014 (n°2014-27) la CCIDL actait la création d'une régie de recettes pour encaisser les recettes liées aux promenades de gabarre et visites guidées du moulin du Duellas.

Eu égard à l'ancienneté de la fixation des tarifs et à la nécessité corrélatives de prendre en compte les diverses augmentations de coût inhérentes au fonctionnement du Moulin du Duellas, M. Le Président propose de fixer de nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessous :

I- Tarifs applicables à partir du 1^{er} novembre 2022.

Promenade Gabarre enfant groupe : 4 € ticket couleur vert foncé ;

Promenade Gabarre enfant : 5 € ticket couleur vert clair ;

Promenade Gabarre adulte groupe : 6 € ticket couleur vert foncé ;

Promenade Gabarre adulte : 7 € ticket couleur violet clair ;

Promenade Gabarre + Animation enfant : 6 € ticket couleur rouge clair ;

Promenade Gabarre + Animation adulte : 8 € ticket couleur rouge foncé ;

II- Tarifs applicables à parti du 1^{er} mai 2022.

Escape Game : 6 € le ticket

Ballade 3 € le ticket

Il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- De valider les nouveaux tarifs tels qu'indiqués ci-dessus ;
- D'autoriser M. Le Président à signer tout acte inhérent à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPENSATION DE DESTRUCTION DE ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE LA VELO ROUTE VOIE VERTE

Le Syndicat du bassin de L'Isle (SMBI) a pour compétence de veiller à la préservation des zones humides, notamment.

De son côté, la Communauté de Communes Isle Double Landais (CCDIL) a souhaité créer un itinéraire alternatif à la Vélo route Voie Verte de la Vallée de l'Isle présente sur le montponnais. Cette voie cyclable rejoint les communes de Montpon à Saint Martial d'Artenset en rive gauche de l'Isle.

Cet ouvrage a entraîné la dégradation de zones humides sur une surface d'environ 1 650 m².

La destruction des zones humides a fait l'objet de la définition de mesures compensatoires dans le cadre du dossier « Loi sur l'Eau ». Il est prévu de restaurer 2 500 m² de zones humides dégradées.

Afin de compenser la destruction de zones humides liée à l'itinéraire de la Vélo Voie Verte, le SMBI propose d'accompagner la CCDIL. La signature d'une convention (Jointe en annexe) visant à définir les modalités techniques et financières mobilisant les services du Syndicat permettra d'aboutir à la compensation de destruction de ces zones humides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité à :

- Approuver les termes de ladite convention.
- Autoriser le Président à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

CANDIDATURE FONDS EUROPEENS-MANDEMENT DU SYNDICAT DU PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD

Les fonds européens de développement territorial - Orientation Stratégique 5 du FEDER et LEADER - fixent un cadre utile au développement et à l'aménagement durable du territoire, pour la période 2021-2027.

La Région Nouvelle-Aquitaine est autorité de gestion desdits fonds, dont la dotation financière globale s'établit à environ 4,7 millions d'euros.

La contractualisation est appelée à intervenir à l'échelle territoriale formée par le Pays de l'Isle en Périgord.

Il est proposé de confier l'animation desdits dispositifs, en cohérence avec la gouvernance de l'actuel programme LEADER 2021-2027, au syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord. Celui-ci intervient à ce titre dans une exigence visant à :

-Conduire une démarche unique, équilibrée et intégrée à l'échelle du Pays, et non juxtaposer les logiques intercommunales sans lien avec les politiques contractuelles de niveau supérieur. Ainsi, à partir du contenu des projets de territoire des EPCI (logique remontante), s'élabore et se met en oeuvre une stratégie européenne locale, qui s'insère dans un cadre général (SCoT, CRTE, PCAET, PAT, Contractualisation Région, Département et axes du POR 2021-2027) en mesure de renforcer et de rapprocher les projets de territoire dans une recherche d'équilibre et de complémentarités.

-Garantir l'efficacité de la stratégie dans un rapport urbain / rural équilibré, afin de mettre en oeuvre notre programme en tenant compte des singularités du territoire. Cette

approche différenciée, respectueuse des identités (ville, campagne) qui composent notre territoire, s'inscrit dans une stratégie partagée et un cadre commun.

-Renforcer la lisibilité et l'impact des Fonds européens en ciblant et en limitant les objectifs et les thématiques soutenues.

- Combiner des projets « structurants » et des actions de « proximité »,

- Permettre l'accessibilité des Fonds européens, aux porteurs de projet qui en sont aujourd'hui éloignées (associations, entreprises) sans les entrainer dans une complexité administrative.

-Soutenir l'innovation de façon transversale, à différents niveaux : du contenu des projets à la gouvernance du programme, de la conception à l'évaluation des actions, des approches trans-sectorielles aux coopérations intra et extra territoriales (mise en réseaux, concertation).

Le Pays s'efforce ainsi de fixer un cadre qui confirme un engagement partagé :

-Vers une transition écologique et énergétique,

-En faveur d'un territoire attractif et innovant,

-Pour les générations actuelles et futures.

La transition écologique est de toute évidence placée au centre de la démarche.

Ceci est un gage de réussite dans la transition tant sur le plan économique, social, environnemental et culturel, permettra à court et à moyen terme, de répondre aux attentes :

-De la jeunesse de notre territoire (en leur donnant les moyens et l'envie de rester pour s'investir localement)

-Des habitants « déjà là » (notamment les seniors) (en améliorant la qualité des services tout en préservant la biodiversité de notre territoire)

-Des nouveaux arrivants

(en développant une culture de l'accueil pour attirer de nouvelles compétences)

-Des acteurs économiques, (en phase avec la RSO des entreprises et des acteurs de l'ESS, plus l'accès à de nouveaux marchés)

Il vous est ainsi proposé de mandater le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord au titre de :

-La préparation de la candidature auxdits fonds,

-L'animation de la gouvernance de ceux-ci, autour du GAL Isle en Périgord, sur la base d'un projet de territoire partagé et respectueux du projet de territoire de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité à :

- Mandater le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord au titre de la préparation de la candidature auxdits fonds et l'animation de la gouvernance de ceux-ci, autour du GAL Isle en Périgord, sur la base d'un projet de territoire partagé et respectueux du projet de territoire de la communauté de communes Isle Double Landais.

-Autoriser le Président à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H28

Montpon-Ménéstérol,

Le 14 Avril 2022

Jean-Paul Lotterie

Président de la CCIDL

